

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

LES CASCADES - Construction d'un ensemble immobilier mixte (bureaux, logements, commerces, jardin et stationnement)
à CAEN (14)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société civile immobilière de construction - vente "Rosa Parks"

Nom, prénom et qualité de la personne

Mme HUYGUE-DOYERE, co-gérant

habilitée à représenter la personne morale

Mr CLOUET, co-gérant

RCS / SIRET

8 9 7 8 5 3 3 5 4 0 0 0 1 6

Forme juridique

SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 a)	Surface plancher > 10 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la construction d'un ensemble immobilier mixte "Les Cascades", composé de bureaux, logements et commerces à Caen (14).

Le programme, est en cohérence avec le souhait urbain et architectural exprimé dans l'OAP où il s'inscrit. Le projet prévoit l'implantation de 3 bâtiments :

- Création de 10 686 m² SDP de bureaux dont 25 % réversibles en logements, avec 1 place de parking pour 50 m² ;
- Création de 5 693 m² SDP de logements dont 25 % de logements sociaux, 25 % de logement PLSA et 50 % de logements privé ;
- Création de 1 118 m² SDP de surface commerciale (1 place de parking pour 100 m²).

Au total, 305 places de stationnement (soit 10 261 m² SDP) dont 23 destinées aux personnes à mobilité réduite (PMR) accompagnent le projet. Les places de stationnement seront prévues en parking aérien à étages ou parking silo. Le parking souterrain n'est pas préconisé pour cette opération.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est avant tout un partenariat local fort entre CAEN LA MER, la Ville de Caen, la SPLA et la SCCV (qui regroupe La Caennaise et Normandie Aménagement) dédié à la construction d'un ensemble immobilier mixte ambitieux situé en cœur de ville.

L'opération s'inscrit à la fois dans le cadre du PIM (Projet d'Intérêt Majeur) et du Millénaire de la Ville de CAEN (1025-2025). Elle propose un nouveau « morceau » de ville avec des constructions remarquables et emblématiques. La présence d'une émergence (tour de logement R+18) permet la création d'un nouveau repère spatial et visuel aux Caennais(es) lié à l'histoire de Caen et au développement durable.

Cette reconfiguration urbaine d'envergure a pour objectif de favoriser l'attractivité et le développement économique de la ville de Caen et de son agglomération par la création de plus de 10 000m² de bureaux et de commerces, mais aussi par un habitat vertical d'environ 90 logements. Un effort particulier est accordé aux espaces extérieurs de l'opération : création d'un jardin central, création d'un roof-top végétalisé sur la toiture -terrasse du parking accueillant un restaurant, terrasse/loggia pour chaque logement, création d'un parking silo pour libérer le stationnement en surface et un espace central en pleine-terre... Également, le projet a un objectif en termes de qualité d'usage et de confort. La démarche de conception prend en compte le confort des usagers, la qualité d'usage des ouvrages et la préservation de la santé des occupants.

Le projet reflète un réel engagement vis-à-vis de la protection de l'environnement et la gestion responsable des ressources. Ainsi, le maître d'ouvrage s'est fixé comme objectif l'atteinte à minima du niveau de performance énergétique Energie 3 et Carbone 1.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet « Les Cascades » s'inscrit dans une démarche collaborative BIM centrée sur une maquette numérique ; la maîtrise d'ouvrage s'est adjoint les services d'un AMO BIM (APROMO) pour l'accompagner.

Les travaux sont prévus pour se dérouler en 2 tranches, de 30 et 22 mois respectivement.

La première tranche commencerait au second semestre 2023 tandis que la livraison finale serait au plus tard au premier semestre 2027.

En phase travaux le chantier s'efforcera de limiter les nuisances et les impacts sur l'environnement. Pour cela, le chantier sera soumis à une charte "Chantier Propre" imposée contractuellement aux entreprises.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Maîtrise de l'énergie et le respect de l'environnement : le maître d'ouvrage s'est fixé comme objectif l'atteinte du niveau de performance énergétique Energie 3 et Carbone1 (à minima E3C1).

Les bureaux feront l'objet d'une certification « BATIMENT ENERGIE ENVIRONNEMENT TERTIAIRE NEUF » et les logements d'une certification « BATIMENT ENERGIE ENVIRONNEMENT – BEE LOGEMENT NEUF » avec la mention « BEPOS 2017 (E3C1) délivrée par l'organisme PRESTATERRRE CERTIFICATIONS.

Le projet sera conforme au RE 2020.

25 % des logements seront gérés par La Caennaise, le reste de l'opération sera géré par des co-propriétés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant division (PCVD), par la SCCV

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelle de l'opération	11 003 m ²
Espaces extérieurs paysagers	6 575 m ²
Emprise au sol de l'opération : Tour de logements / Bâtiment Parking ABC / Bâtiment DE	744 m ² / 2 516 m ² / 1168 m ²
Nombre de places de stationnement	305 places dont 23 PMR
Nombre de logements	90 logements pour 242 habitants

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Cours Montalivet
Rue Rosa Parks
Avenue Pierre Mendès France
14000 CAEN

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 20' 52 "O Lat. 49 ° 10' 44 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF, la plus proche se trouve à environ 1,5 km au sud-ouest du projet "250008466 - Vallée de l'Orne"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas couvert par un APB, le plus proche se trouve à 15 km au nord-ouest du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE 3ème échéance (2018-2023) dont le projet figure dans le zonage de ce document. Une notice acoustique a été réalisée en juin 2022 définissant des préconisations et des précautions, relatives aux équipements et aux infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie de l'assiette foncière est située dans le périmètre protégé au titre des monuments historiques de "La Chapelle Saint Paix", située Rue des Marais. L'assiette du projet n'est pas en co-visibilité avec cette chapelle. L'AFB a été rencontrée par l'aménageur afin d'obtenir ses prescriptions.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 PPRN liés aux inondations et aux mouvements de terrain "PPR Multi-Basse Vallée de l'Orne" prescrit le 19/05/2016 et approuvé le 09/08/2021 Aucun PPRT sur la commune
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est incluse dans la ZRE des eaux des nappes et bassins du Bajo-Bathonien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit, le plus proche se trouve à 550 m à l'ouest du projet "Site pittoresque de La Prairie".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, le plus proche se situe à plus de 10 km.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité d'un site classé, à environ 700 m vers le sud-ouest du projet "Ancien cimetière Saint Jean". Arrêté ministériel du 30/03/1939.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier cherchera à être le moins impactant. Dans ce sens, il limitera le plus possible l'import/export de matériaux, notamment dans la phase de terrassement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier cherchera à être le moins impactant. Dans ce sens, il limitera le plus possible les imports et exports de matériaux, notamment dans la phase de terrassement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Après un passage faune-flore début juin, il s'avère que les habitats retrouvés sur site sont très urbains et ne présentent aucuns intérêts (zones rudérales, pelouses, voirie, parking...). Il en est de même pour la faune puisqu'aucun habitat n'est intéressant pour permettre leur accueil, refuge, reproduction... Aucun arbre intéressant n'a été observé sur site et le bâtiment avec un toit en double pans ne permet pas la nidification du goéland (observé), un toit plat est préférable. Il ne provoque pas de discontinuité des trames verte et bleue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone UP au PLU de Caen (secteur de projet avec reconstitution urbaine programmée). La quasi-totalité du site est occupée par des zones urbaines/rudérales de type parking, voirie, bâtiments abandonnés... Le terrain est un site urbain artificialisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Caen n'est pas concernée par un PPRT. Aucune installation nucléaire n'est présente à moins de 20 km. Aucune canalisation de matières dangereuses ne traverse la commune. Aucun site SEVESO n'est présent à moins de 500 m.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 PPRN (inondation & mouvement de terrain) sur la commune de Caen. Risque sismique faible. Risque radon faible. Le projet prend en compte les dispositions constructives du PPRM, notamment la cote du 1er plancher habitable implantée à 0.20m au-dessus de la cote de référence « inondation ». Aucune construction en sous-sol n'est prévue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux usées seront raccordées au réseau public, dans le respect du PLU. Des essences non allergisantes seront privilégiées pour l'aménagement des espaces verts.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet offrira de nouveaux services, par conséquent les individus seront amenés à s'y déplacer ce qui occasionnera un flux de véhicules. Cependant, les moyens de déplacements motorisés ne seront pas mis en avant puisque le projet bénéficie d'une offre de transport en commun favorisant le "décarboné" (train, tram, bus vélo...)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est susceptible d'être source de bruit temporaire. En phase d'exploitation, le projet engendrera du bruit lié aux déplacements des véhicules mais son impact sera faible au regard de son emplacement et du flux de véhicules déjà existant. De plus, le projet est concerné par le bruit du réseau routier (PPBE 3ème échéance) sur toute la moitié nord. L'étude acoustique réalisée a permis de prendre en compte ces effets et de les prévenir.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet est susceptible de provoquer quelques vibrations mais de façon temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des mats lumineux et des projecteurs sur mats seront installés pour éclairer les différentes infrastructures. Les mats d'éclairage du jardin seront équipés de détecteur de mouvements la nuit pour ne pas éclairer en continue, inutilement.</p> <p>Le projet sera potentiellement concerné par des émissions lumineuses liées aux axes de circulations qui l'entourent et aux infrastructures environnantes. A noter que lors d'une festivité le projet sera illuminé. Au regard du contexte et de la vocation d'habitations du projet, cela sera de façon temporaire.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées et les eaux pluviales seront raccordées aux réseaux publics existants, dans le respect du PLU de Caen.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet ne produira pas de déchets dangereux ou inertes.</p> <p>La collecte des déchets (ménagers) sera assurée par des camions de poubelles qui passeront auprès des 3 points de ramassage public et au point d'apport volontaire.</p> <p>Ce dernier est composé de 2 unités ordures ménagères, 2 unités ordures recyclables et d'une unité verre.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'assiette du projet n'est pas en co-visibilité avec le monument historique proche du site "la Chapelle Sainte Paix". La conception du projet, en concertation avec les prescriptions, a été validé en phase APD (Avant-Projet Définitif) par les services "Urbanisme" de la ville de CAEN et de CAEN LA MER, notamment l'architecte-conseil et l'ABF.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone UP au PLU de Caen (secteur de projet avec recomposition urbaine programmée). La quasi-totalité du site est occupée par des zones urbaines/rudérales de type parking, voirie, bâtiments abandonnés...

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures liées à la réduction du bruit seront mises en place : isolement vis à vis des bruits extérieurs, isolement aux bruits aériens entre locaux, isolement aux bruits d'impacts entre locaux, correction acoustique des locaux, protection vis à vis des bruits d'équipements.

Une trame verte importante sera implantée, notamment au centre des projet, avec la mise en place d'une végétation basse, de massifs de plantes vivaces, d'arbres, d'un parc végétalisé... qui favoriseront le développement de la biodiversité avec un choix d'espèces végétales adaptées (régionales, non allergisantes, etc...).

Des parkings à vélos seront également implantés afin de limiter l'utilisation de la voiture.

Une partie des eaux pluviales seront récoltés et réutilisés de façon ludique avec la création d'un chemin d'eau.

Des composteurs, hôtels à insectes, nichoirs à oiseaux et chauves souris seront installés sur le site du projet en complément.

Le projet prend en compte les dispositions constructives du PPRM, notamment la cote du 1er plancher habitable implantée à 0.20m au-dessus de la cote de référence « inondation ». Aucune construction en sous-sol n'est prévue sur l'opération (pas de locaux, de caves, de stationnement en sous-sol).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, nous estimons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

Le projet s'insère dans la zone UP du PLU qui a pour vocation à accueillir un projet comme celui-ci.

Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences directes ou indirectes sur le site Natura 2000 le plus proche (> 10 km).

Les aléas et risques technologiques sont nuls.

Les impacts liés au bruit seront pris en compte, notamment grâce à la notice acoustique réalisée en juin 2022 et qui propose des préconisations et de précautions.

Le projet sera en adéquation avec le PLU et respectera les problématiques liées à la gestions des eaux pluviales et des eaux usées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe volontaire 1. Rapport RosaParks - ExEco Environnement Annexe volontaire 2. Notice acoustique - ABC Décibel Annexe volontaire 3. Note de gestion des eaux pluviales - SERO Annexe volontaire 4. Notice paysagère - PPX Annexe volontaire 5. Charte "Chantier Propre" - Normandie Aménagement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à CAEN

le, 07/07/2022

Signature

Pascale HUYSHE-DOYERE
Directrice Générale
NORMANDIE AMENAGEMENT

Sébastien CLOUET
Directeur Général
LA CAENNAISE